

**IDENTIFICATION DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE OU HYPOTHÉCAIRE
OU DU COURTIER IMMOBILIER OU HYPOTHÉCAIRE (agissant à son compte) :** _____

PERMIS N°	<input style="width: 100%; height: 15px;" type="text"/>
------------------	---

PÉRIODE DU : _____ **AU** _____

NUMÉRO CONSÉCUTIF ATTRIBUÉ PAR L'AGENCE OU LE COURTIER À L'AVIS DE DIVULGATION	COURTIER QUI PRODUIT L'AVIS		NATURE DE L'INTÉRÊT DU COURTIER		OBJET DE LA TRANSACTION		NATURE DE LA TRANSACTION				PRIX DE VENTE ACCEPTÉ OU MONTANT DU PRÊT CONSENTI (SI L'AGENCE OU LE COURTIER EST LE PRÊTEUR)	NOM DE L'ACHETEUR OU DES ACHETEURS OU NOM DE L'EMPRUNTEUR OU DES EMPRUNTEURS	NOM DU OU DES VENDEURS OU NOM DU OU DES PRÊTEURS	DATE ET HEURE DE LA RÉDACTION DE LA PROPOSITION DE TRANSACTION	DATE ET HEURE DE L'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE TRANSACTION	DATE DE LA RÉCEPTION PAR LE OU LES CONTRACTANT(S) PRESSSENTI(S) DE L'AVIS DE DIVULGATION			
	NUMÉRO DE PERMIS	NOM	DIRECT	INDIRECT	NUMÉRO DE TRANSACTION	ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE	VENTE	ACHAT	ÉCHANGE	PRÊT GARANTI PAR HYPOTHÈQUE IMMOBILIÈRE									

Note : Chaque année, avant le 31 mars, vous devez transmettre à l'OACIQ un exemplaire de votre registre.